



**AFFIDAVIT DU TÉMOIN**

(paragraphe 47(2))

AU REGISTRATEUR :

**JE DÉCLARE SOUS SERMENT/J'AFFIRME SOLENNELLEMENT QUE :**

1. J'étais présent et que j'ai bien vu l'instrument ci-joint être dûment signé et souscrit par \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_.

*(Nom complet en lettres détachées du  
1<sup>er</sup> fondé de pouvoir)*

*(Nom complet en lettres détachées du  
2<sup>e</sup> fondé de pouvoir)*

2. La ou les parties se sont identifiées comme étant le ou les fondés de pouvoir de \_\_\_\_\_, le ou les créanciers hypothécaires/titulaires de la charge à l'instrument susmentionné, et elles ont, à ma connaissance, dix-neuf (19) ans révolus.

3. Je ne suis :

- (a) ni une partie à l'instrument visé;
- (b) ni le conjoint d'une des parties audit instrument au sens de la *Loi sur le patrimoine familial et l'obligation alimentaire* du Yukon.

SERMENT PRÊTÉ OU ATTESTATION FAITE  
DEVANT MOI

à \_\_\_\_\_ dans \_\_\_\_\_  
ce \_\_\_\_\_ jour du mois de (d') \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
20 \_\_\_\_\_

)

) \_\_\_\_\_  
*(Signature du témoin)*

) \_\_\_\_\_  
*(Nom complet en lettres détachées)*

)

)  
*(Signature du notaire ou du commissaire)*

)

)  
*(Nom complet en lettres détachées)*

)

Notaire public au Yukon, ou notaire public ou  
commissaire à l'assermentation au(x)/en \_\_\_\_\_

)

)

Mon mandat se termine le \_\_\_\_\_

**\* Tous les notaires et les commissaires de l'extérieur du Yukon doivent apposer leur sceau; tous les notaires et les commissaires doivent écrire ou tamponner leur nom et leur titre ainsi que la date de fin de leur mandat, ou indiquer que leur mandat ne vient pas à échéance.**